© Drogues Info Service - 15 juin 2025 Page /

Vos questions / nos réponses

Aide

Par Profil supprimé Postée le 30/08/2011 18:43

Bonjour, cela fait 14 ans que je fume du cannabis (10 joins par jour environ). 3 ans que je ne travaille plus et a 31 ans inquiétant. Je voudrais commencer un sevrage "hospitalier" car j'ai perdu du poids.

48kg pour 1m72, autant dire que j'ai plus que la peau sur les os et mon visage choque les gens. j'ai honte et je n'ose chercher du travaille.

Enfaite je voudrais un placement hospitalier, afin que je retrouve confince en moi, gout de manger, de vivre comme tout le monde, et d'arreter les joins.

J'ai besoin d'aide mais pas de médicaments.

Je suis d'Antony 92160

Merci.

Mise en ligne le 31/08/2011

Bonjour,

Votre consommation a été importante et peut-être liée à des difficultés rencontrées dans votre vie. Sur la durée, si vous avez eu l'impression que le cannabis vous apportait un soutien, aujourd'hui vous parvenez à réagir et à remettre en cause cette consommation. La démarche de nous écrire et de chercher des solutions concrètes avec des personnes extérieures est un acte important, nécessaire pour amener du changement dans votre vie et éventuellement arrêter votre consommation de cannabis. Vous semblez de plus, avoir conscience de la nécessité d'entreprendre un travail global autour de la question de la confiance en vous, de votre alimentation et du goût de la vie.

Votre situation et votre demande font penser qu'un soutien et un travail régulier auprès d'un psychologue pourrait vous aider. Précisons que les cures de sevrage en milieu hospitalier ne concernent généralement pas le cannabis. Sachez cependant, que vous pouvez vous rendre dans un centre de soin spécialisé en addictologie. Les consultations y sont anonymes et gratuites. Vous pourrez ainsi vous confier à des professionnels spécialisés, médecin, psychologue, assistante sociale par exemple. Vous pourrez y évoquer votre souhait d'une hospitalisation et si cela s'avère nécessaire le médecin pourra vous orienter vers un service adapté. Vous trouverez des adresses de ces centres dans notre rubrique « S'orienter ».

Vous souhaitant une bonne continuation dans vos démarches.	
Cordialement.	